

La révision totale de la formation d'assistante / assistant en soins et santé communautaire avec certificat fédéral de capacité (CFC)

L'essentiel en un coup d'œil



Sommaire

Pourquoi une révision totale ?	3
La profession a évolué, les documents de base sont mis à jour.....	4
Aperçu des principales modifications.....	5
Plan de formation.....	5
Ordonnance sur la formation et procédure de qualification	5
Révision largement soutenue malgré des intérêts divergents	7
Le nouveau profil de qualification	8
Situations reformulées relatives aux compétences opérationnelles	11
Répartition claire des contenus de formation entre les trois lieux d'apprentissage.....	13
La nouvelle procédure de qualification	15
Prochaines étapes.....	17



Pourquoi une révision totale ?

La formation d'assistante / assistant en soins et santé communautaire CFC a été entièrement remaniée. Ce remaniement a été déclenché par la révision quinquennale prévue par la loi. Le rapport qui en a résulté a montré que les documents de base existants – ordonnance sur la formation, plan de formation et dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification – ne répondaient plus aux exigences actuelles.

Depuis l'introduction de la formation en 2008, les documents ont certes été adaptés ponctuellement, mais la profession et la pratique ont considérablement évolué entre-temps.



La profession a évolué, les documents de base sont mis à jour

- Les assistantes et assistants en soins et santé communautaire CFC assument aujourd'hui davantage de responsabilités dans leur pratique quotidienne qu'au moment de la création de leur profession.
- Leur réalité professionnelle est également devenue plus exigeante : ils/elles ont davantage de clients atteints de maladies chroniques et psychiques, sont confrontés à un nombre croissant de situations palliatives et doivent relever les défis posés par les comorbidités.
- Le besoin de soutien pour faire face à des situations émotionnellement difficiles (p. ex. violence, perte, décès) a augmenté.

Les nouvelles bases tiennent compte de ces évolutions afin de garantir les compétences opérationnelles professionnelles et de renforcer le profil professionnel.



Aperçu des principales modifications

Plan de formation

1. **Profil de qualification remanié** : les activités ont été partiellement restructurées et complétées par des domaines tels que les soins palliatifs, les maladies psychiques et la multimorbidité, ce qui se reflète également dans la terminologie. Les exigences professionnelles ont été relevées afin de correspondre aux exigences accrues de la pratique.
2. **Une répartition claire des responsabilités entre les lieux d'apprentissage** : désormais, chaque lieu d'apprentissage se voit attribuer des ressources spécifiques (connaissances, aptitudes et comportements). Cela clarifie la répartition des tâches et permet une meilleure coordination des contenus de formation.
3. **Nouvelle pondération des lieux de formation** : conformément aux autres formations professionnelles en Suisse, l'entreprise a été clairement désignée comme lieu de formation principal.

Ordonnance sur la formation et procédure de qualification

1. **Remplacement du TPI par le TPP** : le travail pratique individuel (TPI) fastidieux est remplacé par un travail pratique prédéfini (TPP). Cela réduit la charge organisationnelle



pour les entreprises. Parallèlement, les cantons assument davantage de responsabilités dans la mise en œuvre.



Révision largement soutenue malgré des intérêts divergents

Le plan de formation, l'ordonnance sur la formation et les dispositions d'exécution ont été élaborés au sein de différents groupes de travail. Tous les acteurs concernés, issus de toutes les régions linguistiques et de tous les domaines de prise en charge, y étaient représentés. Le résultat bénéficie d'un large soutien et fait l'objet d'un consensus.



Le nouveau profil de qualification

Élargissement du domaine de compétences opérationnelles « Encadrement dans les situations exigeantes »

Les soins et l'accompagnement des clients atteints de maladies psychiques et de maladies multiples sont désormais explicitement inscrits comme compétences. La capacité des personnes en formation à gérer de manière appropriée des situations difficiles est également renforcée : elles doivent reconnaître leurs propres limites et savoir quand un soutien est nécessaire. Cela devrait également contribuer à augmenter la durée de vie professionnelle des spécialistes formés.

Niveau d'exigence plus élevé dans le domaine de compétences opérationnelles « Actes médico-techniques »

Les assistantes et assistants en soins et santé communautaire CFC assument des tâches de plus en plus complexes, y compris dans le domaine des actes médico-techniques. C'est pourquoi le nombre d'heures de cours consacrées à ce domaine a été considérablement augmenté. Cela renforce le profil de la profession et allège la charge des niveaux de qualification supérieurs.



Réduction des tâches d'intendance et administratives

Les tâches d'intendance et administratives passent au second plan au profit des domaines d'activité centraux. Les priorités sont désormais clairement définies :

- Soins et accompagnement
- Encadrement dans les situations exigeantes
- Actes médico-techniques

Intégration des compétences transversales

Les compétences transversales ne sont plus répertoriées comme un domaine de compétences opérationnelles à part entière, mais intégrées dans les compétences opérationnelles correspondantes en fonction du contexte. Leur acquisition est ainsi plus claire et plus proche de la pratique



Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles						
		1	2	3	4	5	6	7
a	Soins et accompagnement	Soutenir les clientes/clientes pour les soins corporels et l'habillement	Protéger les clientes/clientes de dommages pour leur santé par des mesures de prévention	Soutenir les clientes/clientes pour leur alimentation	Promouvoir et maintenir les capacités de mobilité des clientes/clientes	Soutenir les clientes/clientes dans la fonction d'élimination	Soutenir les clientes/clientes pour leur respiration	
b	Encadrement dans les situations exigeantes	Encadrer les clientes/clientes souffrant d'affections chroniques et de multimorbidité	Maintenir la meilleure qualité de vie possible pour les clientes souffrant de maladies incurables (situations de soins palliatifs)	Soutenir les clientes/clientes présentant des troubles cognitifs	Encadrer les clientes/clientes en situation de crise	Encadrer les clientes/clientes présentant des maladies psychiques	Agir dans les situations d'urgence et lors d'événements imprévus	
c	Actes médico-techniques	Contrôler les signes vitaux	Préparer et administrer des médicaments	Effectuer des prises de sang veineuses et capillaires	Effectuer des injections sous-cutanées et intramusculaires et poser des voies sous-cutanées	Changer le pansement lorsque l'évolution de la plaie est normale et qu'aucune autre mesure n'est nécessaire	Préparer des perfusions exemptes de solution médicamenteuse et changer des perfusions avec ou sans solution médicamenteuse	Administrer une alimentation par sonde lorsque la voie d'apport est en place
d	Organisation du quotidien et du cadre de vie	Veiller à un environnement propre et sûr pour les clientes/clientes	Organiser des activités adaptées aux clientes/clientes	Soutenir les clientes/clientes dans la structuration de leur journée et les aider à tenir leur programme				
e	Gestion des processus de soutien	Gérer les appareils et le mobilier	Gérer le matériel d'usage courant et les médicaments	Collaborer lors de l'entrée, du transfert et de la sortie de clientes/clientes	Organiser les transports des clientes/clientes			

Compétences transversales

CT 1 : Agir en tant que membre de l'équipe multiprofessionnelle (collaboration et communication au sein de l'équipe)

CT 2 : Etablir des relations professionnelles avec les clientes/clientes ainsi qu'avec leur entourage

CT 3 : Collaborer à l'assurance-qualité (p. ex. documentation, technologies de l'information, protection des données)

CT 4 : Collaborer à la collecte d'informations, à la vérification de l'efficacité des soins et à l'établissement de la documentation de soins (processus de soins)

CT 5 : Gérer les situations exigeantes de manière appropriée (questions d'éthique, résilience, hygiène mentale, limites et soutien)

CT 6 : Veiller à sa propre santé et à la sécurité au travail et mettre en œuvre des mesures de prévention (en particulier des mesures d'hygiène)

CT 7 : Organiser son quotidien professionnel de manière efficace et en ménageant les ressources (planification du travail, fixation de priorités, responsabilité et attributions)

Situations reformulées relatives aux compétences opérationnelles

Les descriptions des situations relatives aux compétences opérationnelles sont formulées de manière plus générale dans le nouveau plan de formation : il ne s'agit plus de cas concrets, mais de formulations ouvertes qui peuvent s'appliquer à tous secteurs de prise en charge. Cela renforce l'identification aux compétences décrites et répond aux exigences du SEFRI.



Domaine de compétences opérationnelles a	Soins et accompagnement
Compétence opérationnelle a2	Protéger les clientes/clients de dommages pour leur santé par des mesures de prévention
Situation	<p>Les assistantes/assistants en soins et santé communautaire se renseignent dans la documentation de soins sur la situation des clientes/clients et discutent de la procédure à suivre le cas échéant avec l'infirmière/l'infirmier responsable.</p> <p>Elles/ils identifient les situations qui nécessitent des mesures de prévention et proposent des interventions appropriées.</p> <p>Elles/ils appliquent les mesures de prévention, identifient les changements et informent le cas échéant l'infirmière/l'infirmier responsable.</p> <p>Elles/ils inscrivent le déroulement, leurs observations et leurs interventions ainsi que l'effet obtenu dans la documentation de soins.</p>
Compétences transversales	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7



Répartition claire des contenus de formation entre les trois lieux d'apprentissage

Chaque compétence opérationnelle est assortie, dans le plan de formation, des aptitudes à acquérir. Celles-ci sont désormais clairement attribuées aux lieux d'apprentissage sous forme de tableau :

- **Entreprise** en tant que responsable principal de la mise en œuvre pratique.
- **École professionnelle** pour l'acquisition des bases théoriques et des connaissances professionnelles.
- **Cours interentreprises (CI)** pour s'exercer à des tâches exigeantes dans un environnement sûr, c'est-à-dire sans mettre en danger les clients.

La répartition des tâches garantit la structure, la cohérence et la transparence.



Lieu de formation Entreprise	Lieu de formation École professionnelle	Lieu de formation CI
Aptitudes	Ressources	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Lire et comprendre la documentation de soins et discuter le cas échéant de la procédure à suivre avec l'infirmière/l'infirmier responsable 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les principes de la documentation de soins 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer la qualité d'une action au moyen des quatre critères de soins² 	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer la réflexion sur la base des critères de qualité des soins EAE
<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les outils d'évaluation conformément aux directives de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'importance des interventions de soins préventives 	
<ul style="list-style-type: none"> • Informer les clientes/clients de façon adaptée sur les interventions de soins préventives 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les aspects de la promotion de la santé 	
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les signes de pneumonie, de contracture, de thrombose et/ou d'escarre et les transmettre 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la physiopathologie de la pneumonie, de la contracture, de la thrombose et de l'escarre 	
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la prévention de la thrombose 		<ul style="list-style-type: none"> • Exercer la prévention de la thrombose avec les mouvements requis
<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques de compression (bas de compression, bandage des jambes au moyen de bandes à extension longue) 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les indications possibles des mesures de compression 	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer les techniques de compression (bas de compression, bandage des jambes au moyen de bandes à extension longue)
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la prévention des escarres 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les interventions de soins relatives à la prévention des escarres 	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer les mesures de prévention des escarres



La nouvelle procédure de qualification

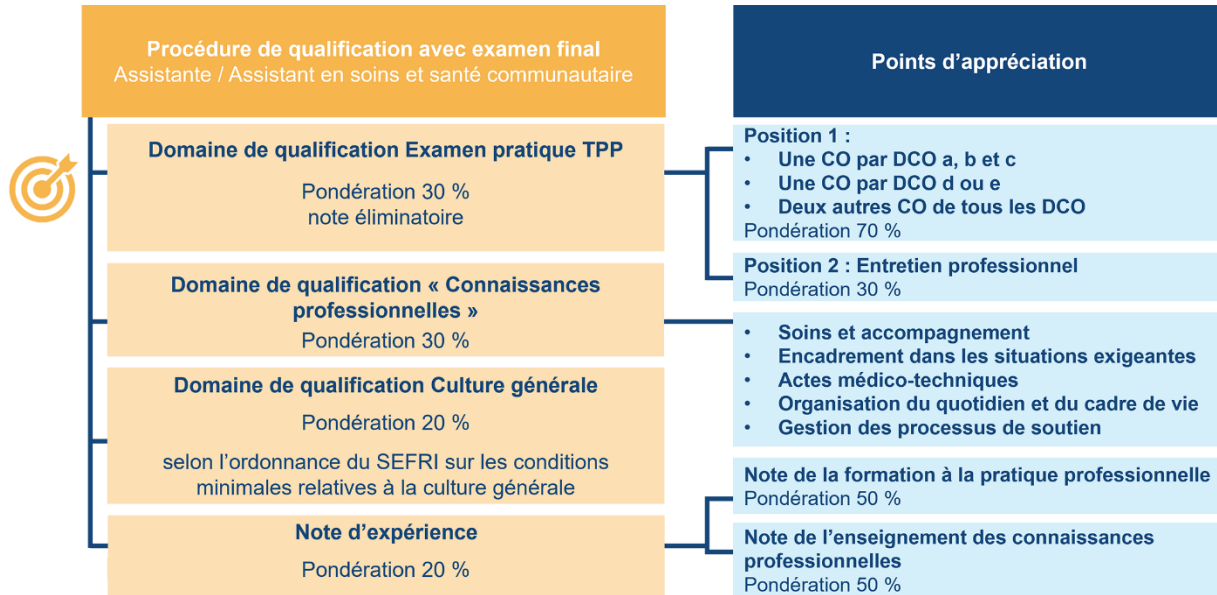
La procédure de qualification comprend toujours les domaines de qualification suivant :

- Travail pratique (pondération: 30%)
- Connaissances professionnelles (pondération: 30%)
- Culture générale (pondération: 20%)

La note d'expérience compte pour 20% dans le résultat global.

La nouveauté réside dans le fait que le travail pratique est désormais mis en œuvre sous forme de travail pratique prescrit (TPP). Il est plus facile à organiser, plus adapté à la pratique et réduit les situations d'examen artificielles, tout en conservant un niveau élevé de qualité et, surtout, de validité.





La note globale est arrondie à la première décimale

Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.



Prochaines étapes

Été / automne 2025	Procédure de consultation des documents de base
Fin 2025	Soumission au SEFRI
2026 / 2027	Formation des formatrices / formateurs (multiplicateurs/trices)
Août 2027	Début de la formation selon le nouveau modèle

